

Année académique 2025 - 2026

Département de la Santé et des Technologies Médicales

# Master en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél: +32 (0) 71 15 98 00 Fax: Mail: sante-montignieskine@helha.be

# 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

KINESITHERAPIE EN GERIATRIE						
Ancien Code	PAKN3B97KIN	Caractère	Obligatoire			
Nouveau Code	CAKB3970					
Bloc	ЗВ	Quadrimestre(s)	Q2			
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	14 h			
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Catheline HAINAUT (hainautc@helha.be)					
Coefficient de pondération		20				
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC				
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français				

## 2. Présentation

#### Introduction

Cette unité d'enseignement vise une meilleure compréhension des particularités de l'état physiologique de la personne âgée saine et des problèmes rencontrés dans cette population ainsi qu'une meilleure connaissance des principales pathologies rencontrées chez le sujet âgé afin de pouvoir contribuer de façon significative à sa prise en charge. L'unité d'enseignement présentera différents outils d'évaluations pratiques adaptés à la prise en charge des personnes âgées, proposera des techniques de réadaptation adaptées à cette population et vous permettra de rencontrer des personnes âgées de différents horizons dans le cadre d'une activité physique adaptée.

# Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle
  - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
  - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
  - 1.5 Adopter un comportement responsable et citoyen
- Compétence 2 Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires
  - 2.2 Pratiquer à l'intérieur du cadre éthique
- Compétence 4 Concevoir des projets professionnels complexes
  - 4.1 Identifier la situation
  - 4.2 Collecter l'ensemble des informations existantes
  - 4.4 Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations variées
  - 4.6 Programmer des interventions éducatives, préventives et curatives
- Compétence 5 Assurer une communication professionnelle
  - 5.2 Communiquer avec les patients, avec ses pairs et les différents acteurs de soins de santé
  - 5.5 Participer à la promotion de la santé
- Compétence 6 Pratiquer à des fins médicales les activités spécifiques à son domaine professionnel
  - 6.3 Réaliser des traitements kinésithérapeutiques préventifs et curatifs
  - 6.4 Eduquer et/ou rééduquer le(s) bénéficiaire(s) de soins
- Compétence 7 Concevoir un ou des projets de recherche
  - 7.2 Rédiger un protocole innovant et original
  - 7.3 Analyser avec esprit critique les différentes étapes de son processus de recherche

#### Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de procéder à l'évaluation de la personne âgée et de proposer des techniques de réhabilitation adaptées à la personne âgée. L'étudiant sera également capable de réaliser un programme d'activités physiques adapté à une population âgée, avec ou sans restriction de mobilité.

#### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun Corequis pour cette UE : aucun

# 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAKN3B97KINA Kinésithérapie en gériatrie 14 h / 2 C

#### Contenu

- 1. Notions théoriques permettant d'appréhender les personnes âgées, notamment à travers les déficiences rencontrées par ces personnes en vieillissant normalement ou avec une ou plusieurs pathologies.
- 2. Evaluation et réalisation de tests dans le contexte d'une prise en charge de personnes âgées.
- 3. Techniques de prise en charge en kinésithérapie, promotion de la santé par l'activité physique.
- 4. Mise en situation concrète dans le cadre d'une activité physique adaptée avec des personnes âgées.

### Démarches d'apprentissage

- 1. Exposé théorique
- 2. Ateliers pratiques
- 3. Mise en situation dans le cadre d'une activité physique adaptée

### Dispositifs d'aide à la réussite

Explications complémentaires à la demande des étudiants.

Encadrement lors de la prise en charge d'une activité physique avec un groupe de personnes âgées.

#### Sources et références

Gériatrie pour le Praticien, 4ème édition Joël Belmin, Philippe Chassagne, Patrick Friocourt Editition Elsevier Masson, 11/2023

Rééducation en gériatrie Jordan COHEN, France MOUREY Editions Lavoisier, 2014

#### Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les notes de cours et copies des présentations "Power-Point" du cours sont disponibles sur ConnectED.

# 4. Modalités d'évaluation

# **Principe**

L'examen écrit portant sur la matière vue lors des cours théoriques vaut pour 75% de la note finale.

La présence aux TP est obligatoire. Plus de 25% d'absence injustifiée sera sanctionnée par une cote de présence. L'évaluation des TP vaut pour 25% des points et portera sur la qualité de l'animation en maison de repos et la réalisation d'une présentation de cette activité par chaque groupe.

#### **Pondérations**

Q1		Q2		Q3	

		Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
prod	duction journalière			Evc	25	Evc	25
Péri	ode d'évaluation			Exe	75	Exe	75

Evc = Évaluation continue, Exe = Examen écrit

# Dispositions complémentaires

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20.

En cas de seconde session (session au terme du Q3), les modalités d'évaluation finale de la première session (session au terme du Q2) restent d'application et inchangées. La note de TP sera reportée.

# Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).